

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Acte publié le
22 JUL. 2025

DÉCISION N° 018/2025 : **COMMANDE PUBLIQUE**
 Travaux de démolition de 3 sites
 Attribution du marché public

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation lancée le 6 juin 2025, selon une procédure adaptée, relative à un marché de travaux pour la démolition de 3 sites,

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'analyse des offres, celle du groupement d'entreprises BAJAT DECONSTRUCTION / DI ENVIRONNEMENT est jugée comme économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT l'avis favorable en date du 10 juillet 2025 de la Commission consultative MAPA pour l'attribution du marché public correspondant,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché de travaux pour la démolition de 3 sites au groupement d'entreprises BAJAT DECONSTRUCTION / DI ENVIRONNEMENT pour un montant de 195 000,00 € HT.

Grézieu-la-Varenne, le 21 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

